

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
JEUDI, 18 juillet 1895.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre accepte la clause C de leur premier amendement, et aussi leur second amendement au bill (No 135) intitulé : "Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest," et qu'elle n'accepte pas les clauses A et B de leur premier amendement pour la raison que les dites clauses ont déjà été incorporées dans un bill passé au cours de la dite session, intitulé : "Acte modifiant l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest."

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable Sir Frank Smith, il a été

Résolu, que le Sénat n'insiste pas sur les clauses A et B de leur premier amendement au bill (135) intitulé : "Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest," que la Chambre des Communes n'a pas agréés.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (H) intitulé : "Acte concernant la *Shore Line Railway Company*," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :—

(Voir Journal.)

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Read (Quinté), il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (82) intitulé : "Acte concernant le chemin de fer de Kingston à Pembroke ;"

Aussi le bill (134) intitulé : "Acte à l'effet de légaliser les versements de certaines amendes, dédits et confiscations faits jusqu'ici au fonds du revenu général des Territoires du Nord-Ouest ;"

Aussi, le bill (130) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte du service civil ;"

Aussi, le bill (49) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée) ;"

Aussi, le bill (91) intitulé : "Acte modifiant la loi concernant la pêche du homard ;"

Et, aussi le bill (48) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (K) intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte des Compagnies," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

La Chambre conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général sur le bill (131) intitulé : "Acte modifiant les Actes concernant les pénitenciers."